



Heritage d'un appartement en indivision frère soeur

Par **Toniov**, le **16/03/2020** à **05:41**

Bonjour,

Je possède un appartement (ma résidence principale) à Toulouse, en indivision avec ma soeur. La valeur de l'appartement est de 150.000 euros. Je suis célibataire. J' ai 67 ans et ma soeur 65 ans. Ma soeur est mariée et possède une résidence principale avec son mari. Ils ont 2 enfants.

Ma question est : en cas de décès de moi ou de ma soeur qu'elles seront les sommes dues par les héritiers légaux en rapport avec notre appartement à Toulouse ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **16/03/2020** à **08:05**

Bonjour,

Votre indivision est à 50/50 ou non ?

Par **Toniov**, le **16/03/2020** à **08:11**

Oui. Notre indivision pour l' appartement est à 50 / 50.

Par **Tisuisse**, le **16/03/2020** à **08:21**

Donc 2 cas de figure :

- vous décédez le 1er, votre soeur hérite de votre part et garde sa part, à son décès, vos neveux et nièces hériteront de leur mère donc de la totalité de l'appartement,

- votre soeur décède la première, vous gardez votre part et vos neveux et nièces hériteront de

la part de leur maman.

En ce qui concerne l'impact financier, fiscal ou autre, c'est une question à poser au notaire.

Par **Toniov**, le **16/03/2020** à **08:26**

Merci pour votre réponse.

Il faut donc que je m'adresse à un notaire pour connaître l'impact financier.

Puis-je le faire ici ou savez-vous s'il existe d'autres forums de consultation gratuite tels que celui-ci ou je pourrai m'adresser ?

Bonne journée à vous.

Par **Tisuisse**, le **16/03/2020** à **10:29**

Voyez donc directement votre Chambre Départementale des Notaires (coordonnées sur le web), celle-ci assure souvent des consultations juridiques gratuites.

Par **Toniov**, le **16/03/2020** à **10:32**

Très bien. Je vais faire comme ça.

Vous remerciant.